**« Et maintenant qu’allons-nous faire ? »**

Nos gouvernants ont réussi à imposer à notre pays le « mariage pour tous », en dépit de l’opposition grandissante et sans doute majoritaire des français. Une telle précipitation surprend, au moment où la crise économique imposerait tant d’autres priorités plus urgentes !

Quoi qu’il en soit, ne regrettons pas la mobilisation de ces derniers mois qui aura permis à beaucoup d’hommes et de femmes de France de mieux s’informer et d’affiner leurs convictions.

Rappelons-nous que ce qui est légal n’est pas forcément moral. Il peut y avoir en effet des lois que notre conscience refuse de tenir pour justes, non seulement parce qu’elles sont contraires à nos convictions religieuses, mais parce qu’elles sont contraires à cette loi naturelle inscrite dans le cœur de tout être humain. C’est le cas de l’interruption volontaire de grossesse, légale en France, mais qui n’en est pas moins une atteinte grave à la vie et que refuse toute conscience morale éclairée ou non par la Parole de Dieu.

L’histoire de l’Eglise nous rappelle que des chrétiens sont morts martyrs pour avoir refusé d’obéir aux lois de l’État qui offensaient leurs convictions religieuses (sacrifier aux idoles, ne pas respecter le dimanche...). Elle nous apprend aussi que, par leur témoignage silencieux et la rectitude de leur conduite, les chrétiens ont transformé la société civile. Si, ces derniers mois, l’attachement aux valeurs s’est soudain réveillé, c’est parce que notre culture demeure quoi qu’on en dise imprégnée par le judéo-christianisme.

Ne rougissons donc pas de nos convictions sur la famille et le mariage. Elles sont porteuses d’un vrai projet pour notre temps qui articule de façon cohérente la vocation des personnes, l’engagement au bien commun et l’avenir de la société.

1. Toute personne humaine est sexuée, elle est masculine ou féminine, non en vertu d’une décision personnelle, mais de par la naissance. C’est en acceptant cette caractéristique de son être qu’une personne peut grandir de façon harmonieuse et heureuse.
2. Ce qui fonde la famille, c’est un homme et une femme qui s’aiment et qui s’engagent à s’aimer dans la durée, en prenant la responsabilité d’élever les enfants qui peuvent naître de leur union. Cette responsabilité n’est pas seulement d’ordre privé : elle a une dimension sociale que les lois de l’Etat ont avantage à soutenir comme l’a fait jusqu’ici en France la législation sur le mariage civil.
3. L’enfant n’est pas un droit, c’est le fruit d’un amour entre un homme et une femme. Pour sa croissance humaine et spirituelle, l’enfant a besoin d’un père et d’une mère. Aucune manipulation technique ne pourra cacher cette réalité fondamentale.
4. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Certes, ils doivent être soutenus en ce domaine par les institutions de la République, mais celles-ci ne peuvent déposséder les parents de leur droit fondamental d’éducateurs de leurs enfants.

La résistance à laquelle les circonstances présentes appellent les chrétiens n’est pas la violence des zélotes contemporains de Jésus, mais la force tranquille des béatitudes, fondée sur la réflexion et le discernement, la méditation des Ecritures et la prière. L’homme des béatitudes ne tient pas pour acquis ce que tout le monde pense, dit et fait. Il ne tient pas pour acquis ce que l’opinion présente comme une évidence ou une certitude, il se laisse conduire par l’Esprit Saint vers la vérité tout entière.

Cette résistance devra tôt ou tard s’incarner dans des engagements concrets et elle a une dimension politique, mais il n’appartient pas aux pasteurs de l’Eglise de l’organiser, leur rôle est de soutenir et d’éclairer. Tel est l’objet de ce message. »

25 avril 2013

+ fr. Pierre RAFFIN, o.p. évêque de Metz

[Publié sur la page Facebook de Pierre Raffin]